

Qu'est-ce que l'assurance extra-scolaire ?

L'assurance extra-scolaire, ou assurance activité extra-scolaire, est en fait la version étendue d'un contrat d'assurance scolaire classique. Cette dernière couvre les dommages causés ou subis par l'enfant dans le cadre de sa scolarité. Elle comporte deux parties :

- un volet garantie [Responsabilité Civile d'assurance scolaire](#) : pour couvrir les dommages corporels ou matériels causés par l'élève à autrui ;
- un volet [garantie individuelle accident d'assurance scolaire](#) : pour couvrir les dommages corporels subis par l'élève, qu'il y ait ou non un responsable connu.

L'assurance scolaire classique garantit ces dommages pendant le temps de présence de l'élève à l'école, au collège ou au lycée, ainsi que lors de ses trajets entre son domicile et son établissement scolaire. L'assurance extra-scolaire va garantir ces dommages 24h/24 et 7j/7, c'est à dire lors des autres activités de l'enfant : sport, loisirs, vacances...